

COMMUNE D'ARGILLIERS



ARGILLIERS INFOS

DECEMBRE 2016

Le Mot du Maire

Présider à la destinée d'une commune est un grand honneur et un immense plaisir. C'est une joie que je partage au quotidien avec mes collègues élu(e)s.

Vous découvrirez dans ce bulletin une partie des actions menées par l'équipe municipale depuis l'été 2016. Vous y verrez que l'amélioration du cadre de vie et la gestion quotidienne de la commune sont les priorités de l'action communale.

Je salue le travail et l'assiduité de l'ensemble des conseillers municipaux dans la construction des décisions communales, à travers les réunions des commissions et les décisions prises par le conseil municipal.

Pour 2017 encore, notre leitmotiv sera de « faire société » et de nous respecter les uns les autres pour vivre harmonieusement et sereinement dans un environnement que nous nous attachons tous à préserver ensemble.

Comme le veut la tradition en ce début d'année, les élu(e)s et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017.

Santé, bonheur, solidarité avant tout, plus que jamais nous avons besoin des autres pour tracer notre sillon. Un beau et fier sillon, rectiligne, profond qui doit faire le tour de la terre. Je nous le souhaite totalement indestructible.

Bonne année à tous,

Laurent BOUCARUT

Contacts mairie :

Tel/Fax : 04 66 22 80 24

Courriels : mairie.argilliers@orange.fr

Site Internet : www.mairie.argilliers.fr

Horaires d'ouverture au public

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h à 16h

Jeudi : 13h à 18h

LA VIE DE LA COMMUNE

Location de la salle plurivalente

Depuis maintenant le mois d'octobre les habitants d'Argilliers ainsi que les associations enregistrées en Mairie, ont la possibilité de louer à titre privé l'espace de la salle plurivalente (maxi 100 Personnes) pour le prix de 175€ plus un chèque de caution de 1000€. Pour plus de détail Il suffit de s'adresser en mairie au moins 1 mois avant la date de l'événement.

Cette location est soumise à un règlement strict et à un calendrier afin de proposer seulement 2 week-ends par mois et ne pas trop nuire à la sérénité des habitants proches de la salle. Entre autre par exemple, les portes doivent être tenues fermées après 22h afin de limiter les nuisances sonores qui peuvent être occasionnées.



Nous rappelons également que la salle est dans l'enceinte de l'école et accueille du lundi au vendredi des enfants. Par conséquent la propreté en fin de location (à la charge du loueur) doit être irréprochable.

Travaux sur la commune

Eclairage Urbain

Du fait de l'usure et du vieillissement des ampoules, des dysfonctionnements sur certains lampadaires du village sont constatés. Nous ne pouvons pas intervenir à chaque panne car le coût de déplacement d'une nacelle est relativement élevé. C'est pourquoi nous intervenons par campagne quand un nombre suffisant de lampadaires sont à réparer. La prochaine campagne d'entretien des lampadaires du village aura lieu au premier trimestre 2017.

Réseau de distribution d'eau potable

Des conduites d'acheminement de l'eau potable traversent encore quelques propriétés privées, ce que le syndicat du SIAEP souhaite supprimer. Afin de les remettre sur le domaine public des travaux vont être réalisés sur le chemin du Castillas et le chemin du Château d'eau dans le courant de l'année 2017.

Occupation du terrain de foot

Comme ce fut le cas par deux fois cet été et afin de pallier à de nouvelles installations non souhaitées de caravanes sur les espaces verts de la commune, des blocs de pierre ont été installés autour de la place Mireille Tournigant. La commune d'Argilliers n'a pas d'obligation d'accueil compte tenu de sa taille. Des terrains prévus à cet effet existent par ailleurs sur le département.

Respect des règles du PLU

Toute nouvelle construction, que ce soit un garage, un abri de jardin (sup à 5 m²), une piscine ou une extension d'un bâtiment existant doit faire l'objet soit d'une DEMANDE PRÉALABLE (DP) ou d'un PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) en accord avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Faute de quoi la mairie se verra dans l'obligation d'engager une procédure auprès du tribunal administratif, ce qui est déjà le cas.

Il est conseillé pour cela de se renseigner en mairie.

VIVRE ENSEMBLE A ARGILLIERS

Mise en place d'une nouvelle réglementation routière dans le village

Afin de sécuriser les abords de l'école et la circulation des véhicules automobiles, motos et quads dans le village, la municipalité a voté la mise en place d'une nouvelle réglementation routière dans le village.

En effet les rues du village sont très souvent des lieux de jeux pour nos enfants, elles sont étroites et pour la plupart sans trottoirs. Il nous a donc semblé nécessaire de limiter la vitesse des véhicules.

Les dispositions suivantes vont être installées progressivement début 2017 :

- ❖ Mise en place de deux ralentisseurs (coussins berlinois) sur la route de Vers (D3b) de part et d'autre du Chemin des Écoles afin de sécuriser la sortie de l'école.
- ❖ Abaissement de la vitesse autorisée dans tout le village à 30 km/h, Ceci afin de réduire la vitesse sur les principaux axes de circulation dans le village. Des panneaux seront installés à cet effet aux différentes entrées du village.
- ❖ Des barrières et poteaux seront installées rue de Boisset et place de la Madone pour empêcher le stationnement anarchique des véhicules. Une signalisation invitera les véhicules à se diriger sur la place Mireille Tournigant.
- ❖ Des protections seront mises en place rue de Boisset et sur la place Mireille Tournigant pour protéger les lampadaires de chocs éventuels occasionnés par des véhicules lors de manœuvres de stationnement.
- ❖ Une signalisation spécifique sera mise en place à l'intersection de la route de Vers et du Chemin du Lavoir pour faire respecter la priorité, ainsi qu'à l'intersection du Chemin des Écoles et du Chemin du Lavoir.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Réduction de la consommation d'énergie, réduction économique, réduction de la pollution lumineuse, de nombreuses collectivités ont pris à bras le corps la question de l'éclairage public. Près de 6 000 communes en France ont adopté la coupure nocturne de l'éclairage public.

A Argilliers, l'équipe municipale s'est engagée depuis juillet 2016 dans cette démarche en procédant à l'extinction totale des points lumineux entre 01h00 et 06h00 du matin.

Couper l'éclairage aux heures où il se révèle le moins utile, c'est-à-dire au cœur de la nuit, a sous tendu la réflexion. Une mesure économiquement et écologiquement avantageuse.

Agenda d'accessibilité programmé :

La loi du 11 Février 2005 oblige toutes les communes de France à rendre accessible les bâtiments publics aux personnes en situation de handicap.

En 2015, un programme d'accessibilité a été lancé et déposé en préfecture afin de se conformer à cette loi et ce dans un délai de trois ans.

Etant donné la fragilité des finances du village, ce nouveau défi va être tout de même relevé afin de permettre à tous d'accéder aux lieux concernés : la mairie, l'école, l'aire de jeux et terrain de foot. Concernant l'ancien cimetière et l'église, des dérogations sont demandées car il est techniquement impossible de respecter les normes actuelles.

Dans le détail il est prévu :

MAIRIE :

- ❖ Une place de stationnement pour personne à mobilité réduite ainsi que le cheminement jusqu'à la porte d'entrée
- ❖ Une boucle magnétique pour les personnes malentendantes
- ❖ Signalétique, marqueurs visuels et podotactiles pour les personnes malvoyantes
- ❖ Un système d'appel au rez-de-chaussée.



ECOLE :

- ❖ Une place de stationnement pour personne à mobilité réduite ainsi que le cheminement jusqu'à la porte d'entrée
- ❖ Une boucle magnétique pour les personnes malentendantes
- ❖ Signalétique, marqueurs visuels et podotactiles pour les personnes malvoyantes

AIRE DE JEUX :

- ❖ Une dalle béton pour une place de stationnement pour personne à mobilité réduite
- ❖ Cheminement, signalétique et marqueurs visuels et podotactiles jusqu'à la table et banc en pierre
- ❖ Prolongement du cheminement jusqu'à la haie séparant l'aire de jeux du terrain de foot avec un espace de confort pour permettre à une personne handicapée de regarder les enfants jouer au ballon toujours avec signalétique et marquage visuel et podotactile.

Afin de financer ces investissements, des subventions sont demandées.
Par ailleurs, une prolongation du délai de 3 ans pour la réalisation du projet permettrait d'étaler plus confortablement ce financement. Une demande sera déposée dans ce sens.

LA VIE DE LA COMMUNE

Zoom sur un jeune Argillérois judoka

Judo : de bons résultats pour Adrien Castillo, membre de l'AVAM.

Dimanche 16 octobre restera une journée mémorable pour l'Union Sportive Gardoise judo-jujitsu. L'athlète Adrien Castillo combattant en -60 kg s'est classé 3^{ème} de la Coupe de France des Cadets à Ceyrat (près de Clermont-Ferrand) en compagnie de son coach et



entraîneur Fabrice Cardia (membre de l'équipe de France Kata qui revient des Championnats du Monde à Malte).

Une compétition difficile durant laquelle Adrien aura su faire preuve de courage et d'efficacité face à des adversaires toujours plus performants (88 athlètes dans sa catégorie de poids). Il s'inclinera seulement en demi-finale lors de son 7^{ème} combat.

Adrien est pensionnaire du Pôle Espoir Judo de Montpellier depuis deux saisons et s'entraîne régulièrement avec ses amis de l'Union Sportive Gardoise. Il porte fièrement les couleurs de l'Association Versoise d'Arts Martiaux où tous les judokas sont fiers de son parcours et pour beaucoup, il est un exemple de réussite sportive et scolaire. Il n'est autre que le fils de la présidente Véronique Barbié.

Ce jeune Argillérois de 16 ans est ceinture noire de judo depuis l'âge de 15 ans. Il est assidu, à l'écoute des conseils de son professeur et toujours disponible pour les plus jeunes.

Souhaitons-lui une bonne saison 2017.

VIE ASSOCIATIVE

Association des Boissettiers

La Fête Votive 2016 - Les 20 ans des Boissettiers

La légende raconte que la fête d'Argilliers est née d'une bande de collègues qui a commencé à organiser un petit apéro devant la mairie. Vous connaissez tous l'esprit festif des Gardois, ça ne pouvait donc pas s'arrêter là ! D'année en année, taureaux, concours de pétanque et soirées se sont ajoutés pour devenir la traditionnelle fête du premier weekend d'août. Depuis 20 ans, c'est maintenant l'association des Boissettiers qui a l'honneur de l'organiser. Autant d'années que les bénévoles se succèdent pour animer Argilliers le temps d'un weekend. Cette année, la météo était avec nous pour le bonheur de tous.



Le dimanche c'était la journée des 20 ans suivie depuis le déjeuner au pré, par une équipe de télévision d'FR3. L'abrivado longue est arrivée au village avec la peña qui a ensuite animé l'apéritif et le repas. Pour l'occasion, des anciens des Boissettiers sont venus servir au bar et au repas, une paëlla qui restera dans nos mémoires. Les boulistes ont ensuite occupé toute la place en attendant l'apothéose de la fête, le bandido que nous a préparé la Manade de La Clastre avec vingt taureaux comme gâteau d'anniversaire.



3 jours réussis dans une ambiance bon enfant pour une des plus belles fêtes qu'Argilliers ait connue.

Le Loto annuel

Ce 20 novembre règne une grande effervescence dans la salle plurivalente de l'école d'Argilliers. Un public nombreux est venu remplir les 2 salles ouvertes pour essayer de remporter un des 21 superbes lots mis en jeu.



Un grand merci aux municipalités d'Argilliers et de Vers qui nous ont aidés dans la réalisation de ce loto et aux commerçants et entreprises qui nous ont donné des lots ou des bons.

Nous vous présentons nos meilleurs voeux et comptons vous retrouver pour le "Printemps des Vignerons" qui aura lieu le 9 avril 2017.

Bibliothèque

Horaires : Mercredi de 11h30 à 13h00

Samedi de 10h30 à 12h00

Pour les scolaires Mercredi de 9h à 11h

Contact : argilliers.bibliotheque@gmail.com // 06 83 95 67 49 (Aurélie Marteau)

LES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Syndicat des eaux SIAEP : Réseau de distribution d'eau potable

Le syndicat des eaux (SIAEP) sous-traite l'exploitation du réseau d'eau potable avec la SAUR.

Ce partenariat permet de proposer aux habitants un forage et un château d'eau performant et une qualité de réseau estimée à environ 70%. En effet tous les ans de gros travaux sont réalisés afin de limiter les fuites sur l'ancien réseau existant, en remettant à neuf une grosse partie du domaine, déplaçant la plupart des canalisations sur le secteur public, renouveler les compteurs... (encore 93 à faire sur Argilliers), renouveler une centaine de branchements et la pose de 8 nouvelles vannes sur le village afin de mieux détecter les zones de fuites. Le contrat actuel arrive à son terme et une proposition d'avenant est à l'étude afin de continuer à améliorer la qualité de ce réseau jusqu'à la passation de compétences à la Communauté de Commune.

Au terme des négociations et si cet avenant est signé avec la SAUR cela devrait entraîner une légère hausse du prix de l'eau estimée à 0.57% sur 6 ans. Il est également prévu par le SIAEP et la SAUR de mener une action de mise en conformité (voir de recouvrement) à l'encontre des utilisateurs de forage non déclarés ou non conformes qui peuvent entraîner un risque de pollution du réseau ainsi qu'une perte de trésorerie conséquente liée à une faible consommation d'eau par rapport à une forte évacuation des eaux usées non contrôlée.

Pays Uzège-Pont du Gard

Le Pays est un territoire de projets ...

... **économiques**, on retiendra notamment la dynamique du **Club des entrepreneurs**, qui rassemble aujourd'hui plus de 100 chefs d'entreprises et développe les échanges d'expériences et réseaux d'affaires locaux...

... **européens**, dans le cadre de la nouvelle politique européenne 2014-2020, l'appel à projet **LEADER** a été lancé en juillet 2014. Ce dernier soutient des projets ayant un caractère « pilote et innovant » à destination des zones rurales inscrites dans une stratégie de territoire cohérente et partagée. En octobre 2015, le Pays devient structure porteuse du **Groupe d'Action Locale (GAL)** qui accompagne les porteurs de projets publics ou privés...

... **touristiques**, avec le schéma local de la randonnée, les 13 éditions d'Avril en balade, ou bien encore l'inventaire du petit patrimoine... pour ne citer qu'eux ! et de nouveaux axes depuis 2015 autour de la Nature & l'environnement, l'art de vivre, et le patrimoine & la culture.

Le Pays n'a pas vocation à gérer mais à coordonner des actions de développement local. Il permet d'organiser une dynamique de concertation et de développement de projets avec des élus et des acteurs locaux des secteurs privés, publics et associatifs pour mener des actions collectives et structurantes sur le territoire.

Le Pays porte et a porté aussi de nombreuses études pour une meilleure prise en compte des enjeux et projets du territoire. La dernière en date concerne la définition de boucles cyclo-touristiques...

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le **nouveau site internet du Pays**, www.pays-uzège-pontdugard.fr et pour suivre les dernières actualités **inscrivez-vous à notre newsletter** ! Sans oublier notre calendrier des manifestations disponible tous les trimestres dans les offices de tourisme.

Communauté de Communes du Pont du Gard

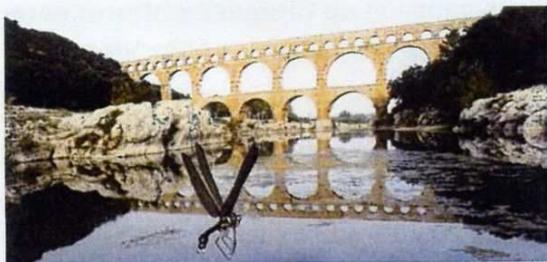
Mise à disposition gratuite de vélos

Le groupe SANOFI – Aramon a souhaité offrir à la Communauté de Communes du Pont du Gard un parc d'une trentaine de vélos afin que celle-ci puisse en faire bénéficier les habitants de ce territoire.

IPSIS-Les Magnanarelles-ELISA 30, adhérent du Groupement régional des Entreprises Adaptés, CAPLR et acteur de l'économie sociale et solidaire issue du secteur adapté a souhaité proposer ses services pour prendre en charge l'entretien de ce parc de vélos et permettre ainsi au groupe SANOFI – Aramon et à la Communauté de Communes du Pont du Gard de mener à bien leur projet. Chaque vélo a ainsi été vérifié et réparé si besoin. C'est ainsi que depuis le 25 octobre dernier, la commune d'Argilliers a pu récupérer 2 de ces vélos pour permettre aux agents communaux de se déplacer sur la commune sans forcément utiliser le véhicule. Il n'y a pas de petites économies !!!

Site du Pont du Gard

Du nouveau pour 2017 !



A partir du 1er janvier 2017, plus besoin de votre carte d'accès
Le Pont du Gard ... Plus simple et plus rapide ?

Les modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les abonnés Gardois changent.

Vous n'avez plus besoin de votre carte pour profiter du Pont du Gard en illimité !

Pour chaque visite à partir du 1er janvier, il vous suffira de vous présenter à l'accueil du site munis :

- De votre carte d'identité
- D'un justificatif de domicile dans le Gard de moins de 6 mois

A compter du 1er janvier 2017, votre ancienne carte sera désactivée.